



Acteurs en Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (secteur IBC)



Public
Salariés d'entreprise.



Pré requis
Aucun.

98% de réussite
en
en 2023



Objectifs

Cette formation porte sur 3 domaines de compétences :
- Se situer en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement
- Observer et analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain, afin d'identifier les différentes atteintes à la santé susceptibles d'être encourues
- Participer à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à sa prévention.

Modalités d'animation

Alternance de diverses méthodes pédagogiques :
- Heuristique, interrogative, didactique, expositive, démonstrative, ludique et applicative.
Avec des techniques pédagogiques variées :
- Brainstorming, questionnaire, quizz, travaux de sous-groupe, apprentissage, démonstration.

Adaptation pédagogique aux besoins des stagiaires.

Support

Cette formation est basée sur les documents de l'INRS :
Document de référence PRAP V9 – 01/2021

Validation

Cette formation sera validée par :
- un contrôle continu et une épreuve certificative (grille de certification PRAP du référentiel INRS).
- Un certificat PRAP IBC sera délivré et conditionné par la présence du stagiaire tout au long de la formation. Le certificat PRAP a une validité de 2ans et devra être renouvelé par un MAC au bout de 24 mois.
- Une attestation de formation validant les compétences sera remise aux stagiaires.

Accessibilité

Contenu

Contenu basé sur 3 domaines de compétences :

- **Être capable de se situer en tant qu'acteur PRAP ;**
- comprendre l'intérêt de la prévention
- connaître les risques de son métier.
- **Être capable d'observer et d'analyser sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain**
- Caractériser les dommages potentiels liés à l'activité physique en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain
- Observer son travail pour identifier ce qui ce qui peut nuire à sa santé.
- **Être capable de participer à la maîtrise du risque dans son entreprise.**
- Proposer des améliorations de situation de travail
- faire remonter l'information aux personnes concernées
- se protéger en respectant les principes de sécurité physique et d'économie d'effort.

La formation acteur PRAP IBC est intégrée dans la démarche de prévention de l'entreprise.

Organisme habilité par l'INRS Habilitation N° H32052/2018/Prap-IBC-1/0/04



Durée
14h de formation



Effectif
de 4 à 10 stagiaires



Tarif
Nous consulter



Formateur
Formateur certifié par l'INRS



Agenda inter
voir : www.a2s-conseil.fr



Notre centre et nos formations sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, une place de stationnement est attribuée. L'accès aux formations techniques fera l'objet d'une analyse avec notre référente handicap : Camille DESEIN.

Responsable Pédagogique : Dominique DESEIN



Contactez-nous

03.28.48.53.38

contact@a2s-conseil.fr

V4 02/2024